

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 29 Janvier 2021

1. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - budget Commune

Délibération : 2021_01_01 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les conditions exposées ci-dessus, pour un montant de 23 134.00 €.

2. Annulation des demandes de subvention 2020_09_43 du 25 septembre 2020 et 2020_11_54 du 13 novembre 2020 portant sur le projet de la réalisation d'un parking

Délibération : 2021_01_02 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ANNULER les délibérations mentionnées ci-dessus.

3. Choix du scénario d'isolation du projet de réhabilitation de la mairie

Délibération : 2021_01_03 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- RETENIR le scénario 1 qui prévoit les travaux suivants :
 - isolation thermique intérieure des murs
 - isolation thermique des combles
 - remplacement des menuiseries au rez-de-chaussée et à l'étage
 - équipement d'une pompe à chaleur Air/Eau
 - VMC simple flux

pour un montant de 55 000,00 € HT subventionnables jusqu'à 50 %.

- AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

4. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression d'un poste d'adjoint technique au 15 août 2021

Délibération : 2021_01_04 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Compte tenu du tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2021, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et de supprimer un poste d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet pour les fonctions d'agent communal en charge de la voirie et des bâtiments publics et communaux, à compter du 15 août 2021 ainsi que la suppression du poste d'adjoint technique à la même date.

2 - De modifier le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

5. Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe au 01/01/2021

Délibération : 2021_01_05 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Compte tenu du recrutement d'un poste d'adjoint principal de 1ère classe pour remplacer le rédacteur principal de 1ère classe, il convient de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 - La suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet pour les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1er janvier 2021.

2 - De modifier le tableau des emplois.

6. Masques pour les enfants des écoles de Montbouy et La Chapelle Sur Aveyron

Délibération : 2021_01_06 - A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 1)

Considérant la facture, n° 202011-100 du 27 novembre 2020, de masques pour les enfants des écoles de Montbouy et de La Chapelle Sur Aveyron,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de :

- VENDRE les masques à prix coûtant soit 1.00 € l'unité,
- DEMANDER le remboursement à la commune de La Chapelle-Sur-Aveyron de la moitié du coût des masques offerts (4 achetés = 1 gratuit)

7. Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019

Délibération : 2021_01_07 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après avoir fourni toutes les informations, le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, PREND ACTE du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIAEP La Nivelle Montbouy - La Chapelle sur Aveyron.

8. Désignation d'un délégué Agent au CNAS

Délibération : 2021_01_08 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection du délégué des Agents.

Le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Delphine Hourcadette, déléguée des agents,
- CHARGE le Maire de transmettre cette délibération au CNAS.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:35

Compte rendu affiché le : 08/02/2021

Fait et délibéré le : 29/01/2021, et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Signé

Yves BOSCARDIN



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 19 Mars 2021**

1. Vote du compte de gestion 2020 - Budget Commune

Délibération : 2021_03_009 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal de Châtillon Coligny pour l'exercice 2020.

2. Vote du compte administratif 2020 - Budget Commune

Délibération : 2021_03_010 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu la délibération n° 2020_06_27 en date du 19 juin 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 du budget Commune,

Vu la décision modificative n° 1 par délibération n° 2020_07_38 en date du 07 juillet 2020,

Vu la décision modificative n° 2 par délibération n° 2020_09_41 en date du 25 septembre 2020,

Vu la décision modificative n° 3 par délibération n° 2020_11_53 en date du 13 novembre 2020,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020,

Vu la note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2020 de la Commune,

Hors présence d'Yves BOSCARDIN, Maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Commune.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes 2020	68 930.58 €	552 642.14 €
Dépenses 2020	104 182.28 €	449 550.64 €
Résultat 2020	- 35 251.70 €	103 091.50 €

3 Affectation des résultats 2020 - Budget Commune

Délibération : 2021_03_011 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté (dépenses)	46 993.47 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (recettes)	100 333.76 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (recettes)	307 503.40 €

4. Vote des subventions 2021

Délibération : 2021_03_012 - A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Maire rappelle que les montants ont été examinés lors de la réunion de la Commission des Finances le 4 février dernier.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2021 à voter ce jour,

Vu l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé,

Vu les demandes de subvention suivantes reçues en mairie,

NOM de l'association	Date réception demande	Vote 2021	Ville	Observation
AMLA	3-févr-21	150,00 €	MONTBOUY	
Comité des Fêtes	6-mars-21	150,00 €	MONTBOUY	
Le Brochet de Montbouy	3-févr-21	150,00 €	MONTBOUY	
Les Brodeuses Montboviennes	3-févr-21	150,00 €	MONTBOUY	
APE Montbouy-La Chapelle	28-janv-21	350,00 €	LA CHAPELLE SUR AVEYRON	200 € de remboursement de matériel
Football Club du Loing	25-janv-21	50,00 €	CHATILLON COLIGNY	
Les Amis du Musée de l'ancien Hôtel-Dieu de Châtillon-Coligny et sa région	3-févr-21	150,00 €	CHATILLON COLIGNY	
AGE-CLIC	15-févr-21	100,00 €	GIEN	

Hors présence de Sylvain GASPARO et Jacques LAMY,
Après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer les subventions pour l'année 2021 selon la liste précitée pour un montant de 1 250,00 €

5. Vote du compte de gestion 2020 - Budget Assainissement

Délibération : 2021_03_013 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal de Châtillon Coligny pour l'exercice 2020.

6. Vote du compte administratif 2020 - Budget Assainissement

Délibération : 2021_03_014 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Vu la délibération n° 2020_06_29 en date du 19 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 du budget Assainissement,

Vu les conditions d'exécution du budget 2020,

Vu la note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2020 du budget Assainissement,

Hors présence de M. Yves BOSCARDIN, Maire, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

	Investissement	Exploitation
Recettes 2020	17 484.02 €	29 243.83 €
Dépenses 2020	52 270.04 €	20 697.32 €
Résultat 2020	- 34 786.02 €	8 546.51 €

7. Affectation des résultats 2020 - Budget Assainissement

Délibération : 2021_03_015 - A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

001 - Solde d'exécution d'investissement reporté (recettes)	56 120.76 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (recettes)	197 284.48 €

8. Délégation autorisant le maire à conclure la convention de travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de camping avec l'Epage du Bassin du Loing

Délibération : 2021_03_016 - A la majorité (pour : 7 / contre : 1 / abstentions : 6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention de travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de camping avec l'Epage du Bassin du Loing, sur la parcelle communale cadastrée section AB, parcelle N° 122.

Après avoir exposé et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ACCEPTE la convention de travaux de restauration de la continuité écologique du seuil de camping avec l'Epage du Bassin du Loing, sur la parcelle communale cadastrée section AB, parcelle N° 122 et AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

9. Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles

Délibération : 2021_03_017 - (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

En vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de NE PAS SOLLICITER le Département du Loiret pour la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de MONTBOUY conformément au plan annexé et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune de MONTBOUY dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.

10. Forfait communal - Dépenses de fonctionnement des classes du 1er degré sous contrat d'association : Ensemble scolaire Saint-Louis de Montargis

Délibération : 2021_03_018 - (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 0)

L'ensemble scolaire Saint-Louis à Montargis est associée par contrat à l'Etat elle bénéficie donc de financements publics fixés par la loi.

L'article L 442-5-1 du Code de l'éducation précise le mode de financement des classes élémentaires sous contrat par les communes de résidence des élèves.

Le Conseil Municipal DECIDE DE NE PAS ALLOUER de subvention pour l'année 2021 du fait que les enfants scolarisés ne relèvent pas de ces catégories et AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 23:00

Compte rendu affiché le : 29/03/2021

Fait et délibéré le : 19/03/2021, et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Yves BOSCARDIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Avril 2021**

1. Vote des taxes locales 2021

Délibération : 2021_04_019 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 incluant la part du conseil départemental soit :

- Foncier bâti = 40,06 %
- Foncier non bâti = 45,00 %

2. Vote du budget primitif - Budget Commune

Délibération : 2021_04_020 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2021 Commune, arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	867 488.40 €	867 488.40 €
Section d'investissement	763 891.41 €	763 891.41 €

3. Vote du budget primitif - Budget Assainissement Collectif

Délibération : 2021_04_021 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2021 Assainissement, arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	225 274.51 €	225 274.51 €
Section d'investissement	117 664.78 €	117 664.78 €

4. Contrat d'acquisition de logiciel Ségilog

Délibération : 2021_04_022 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE le renouvellement dudit contrat SEGILOG pour un montant annuel de 2 730,00 € HT et AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5. Modification du RIFSE-EP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Délibération : 2021_04_023 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'INSTAURER l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus, pour le G1 du cadre d'emploi Adjoints Administratifs,
- D'INSTAURER le Complément Indemnitare Annuel dans les conditions indiquées ci-dessus, pour le G1 du cadre d'emploi Adjoints Administratifs.
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

6. Recrutement d'agent pour un accroissement saisonnier d'activité

Délibération : 2021_04_024 - A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, 2°,

- AUTORISE le maire à recruter un agent pour un accroissement saisonnier d'activité à savoir pour l'entretien des bâtiments communaux.
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ce recrutement.

7. Devis de travaux pour la réfection de la toiture du café-restaurant

Délibération : 2021_025 - A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le maire annonce le projet de rénovation de la couverture de la partie terrasse actuellement en panneaux polycarbonate par du zinc du bar restaurant.

Actuellement, il y a un passage d'eau sous la toiture (fuite + joints à refaire).

Hors présence de Sylvie LEFFRAY, 4ème adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SE PRONONCE favorablement au projet de rénovation de la couverture en zinc de la partie terrasse du bar restaurant,
- RETIENT le devis établi par l'entreprise SARL MICHEL DRU (Briare) pour un montant de 19 019.96 € HT,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses, la séance est levée à 22:03
Compte rendu affiché le : 16/4/2021

Fait et délibéré le : 09/04/2021, et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Signé :
Yves BOSCARDIN

